

# Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée professionnel Roger Claustres - BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - en apprentissage

## Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

### Lycée professionnel Roger Claustres - BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - en apprentissage (15670)

| Formation d'affectation  | Jury            | Groupe             | Nombre de places proposées | Nombre de vœux confirmés | Nombre de contrats saisis |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Lycée professionnel Roger Claustres - BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - en apprentissage (15670) | Jury par défaut | Tous les candidats | 1                          | 53                       | 0                         |

## Les critères utilisés en 2024

| Champs d'évaluation   | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères  | Degré d'importance des critères |
|---|--|---|---------------------------------|
| Résultats académiques   | Contrat  | Signature d'un contrat par une entreprise obligatoire et qui conditionne l'inscription au BTS CPRP. Le futur étudiant-apprenti devra chercher son entreprise. | Essentiel                       |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire                     | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation      |   |                                 |
| Savoir-être   | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation      |   |                                 |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet                     | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation      |   |                                 |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation      |   |                                 |

## Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

**Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?**

Ils ne sont pas pris en compte.

**Les modalités d'examen des vœux**

**Les modalités d'examen des voeux**

Le recrutement est conditionné à l'obtention d'un contrat d'apprentissage.

**Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?**

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

**Nos conseils aux candidats pour la prochaine session**

**Nos conseils aux candidats pour la prochaine session**

Le candidat doit trouver un contrat d'apprentissage.

**Signature :**

Bertil JAYER,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée  
professionnel Roger Claustres